



**RÈGLEMENT NUMÉRO 300-10
SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

VERSION REFONDUE ADMINISTRATIVE

Cette édition du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la municipalité de Saint-Hugues est une version refondue du règlement numéro 300-10 et des amendements qui lui ont été apportés en date du 23 mars 2022.

Pour fins d'interprétation légale, il faudra consulter les documents initiaux, soit la version originale du règlement numéro 300-10 et la version originale de chacun des amendements dont la liste apparaît ci-après.

Numéro du règlement	Date d'entrée en vigueur
300-10	
300-1-21	26 janvier 2022